

Sommaire

Intégration de caractéristiques ESG dans les solutions de placement

| 1 | Introduction | 2 |
|---|--|------|
| 2 | Qu'est-ce que l'ESG | 3 |
| 3 | Opportunités et risques ESG | ∠ |
| 4 | Niveaux de préférence ESG | 5 |
| 5 | Evaluation des actifs financiers | 6 |
| | Instruments ESG moins | 6 |
| | Instruments ESG base | 6 |
| | Instruments ESG plus | 6 |
| | Instruments Sélection | |
| | Instruments non couverts | 7 |
| 6 | Correspondance avec le niveau de préférence | 8 |
| | Conseil en placement global | |
| | Conseil en placement isolé | 9 |
| | Gestion de fortune | 9 |
| | Transaction sans conseil « Execution Only » | 9 |
| 7 | Caractéristiques ESG des solutions de placement BCN_ | _ 10 |
| | Mandat de gestion BCN Durable | _ 10 |
| | BCN Fonds Durable | _ 1′ |
| | BCN Certificat Horizon Planète | _ 13 |
| 8 | Informations complémentaires | _ 14 |

1 Introduction

La durabilité est une dimension chère à la BCN. Nous sommes convaincus qu'il est possible de rechercher de la performance dans les investissements tout en prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La BCN veut ainsi assumer sa responsabilité fiduciaire, gage d'une rentabilité appropriée, augmentée de sa responsabilité citoyenne de favoriser le développement d'une société plus équitable et durable.

De plus en plus consciente que les investissements laissent une «empreinte» ESG, laquelle peut être négative, neutre ou positive, la BCN assume sa responsabilité de contribuer au développement durable en conseillant ses clientes et clients afin qu'ils puissent mieux connaître, influencer, voire contrôler les conséquences de leurs placements.

Cette publication détaille les approches ESG des solutions de placement et services proposés à la clientèle. En effet, la BCN a mis en place un processus permettant de recueillir dans un premier temps les préférences en matière ESG de sa clientèle pour pouvoir, dans un deuxième temps, lui proposer des solutions et services adaptés à ses objectifs d'investissement.

2 Qu'est-ce que l'ESG

L'ESG est l'acronyme de Environnement, Social et Gouvernance, les 3 piliers utilisés pour évaluer les investissements sous l'angle de la durabilité:

Les critères environnementaux

Prise en compte de la performance environnementale d'une entreprise et de sa contribution à un développement respectueux de l'environnement.

Par exemple: émissions de ${\rm CO_2}$, utilisation de l'eau, gestion de déchets, biodiversité, utilisation des terres, etc.

Les critères sociaux

Prise en considération de l'engagement d'une entreprise vis-à-vis de la société.

Par exemple: droits de l'homme, conditions de travail, sécurité et qualité des produits, gestion et transparence de la chaîne d'approvisionnement. etc.

Les critères de gouvernance

Analyse des procédures de prise de décision internes à l'entreprise, le traitement des besoins des parties prenantes et le respect de la législation (en particulier la lutte contre la corruption).

Par exemple: éthique des affaires, système de rémunération, structure organisationnelle et actionnariale, diversité dans les instances dirigeantes, etc.



Les critères environnementaux





Les critères sociaux





Les critères de gouvernance



3 Opportunités et risques ESG

Les sociétés attentives aux facteurs ESG peuvent trouver des opportunités de développement en lien avec les évolutions des marchés et offrent généralement une meilleure gestion des risques. En effet, elles anticipent des tendances futures qui pourraient les impacter négativement.

Plus l'univers d'investissement est restreint par des critères ESG stricts, plus les risques sont importants en raison d'un manque de diversification.

La brochure de l'Association Suisse des Banquiers « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers », disponible sur www.bcn.ch/brochures ou auprès de la BCN, donne des informations complémentaires quant aux risques financiers en relation avec le développement durable (risques ESG).

4 Niveaux de préférence ESG

La BCN va recueillir le choix du niveau de préférence ESG uniquement lors de l'établissement du profil d'investisseur. Il peut être changé en tout temps moyennant la signature d'un nouveau profil d'investisseur.

Voici les 3 niveaux de préférence ESG proposés:

Neutre

Vous n'avez pas de préférences particulières en matière ESG. La Banque est libre ou non d'intégrer des composantes ESG dans le cadre de son approche d'investissement en fonction d'objectifs de rendement et de risques.

Intéressé

Vous avez une sensibilité pour les investissements ESG et souhaitez que la Banque intègre ces composantes dans une dimension de gestion du risque et en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques.

Très intéressé

Vous avez une sensibilité marquée pour les investissements ESG et souhaitez en premier lieu que la Banque intègre ces composantes dans une dimension de gestion du risque et en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques. Par ailleurs, vous souhaitez également que votre portefeuille comprenne une certaine proportion d'investissements qui apportent une contribution positive sur le plan environnemental et/ou social comme des investissements thématiques ou à impact. Vous acceptez également que vos préférences en matière ESG puissent conduire à un univers d'investissement plus limité et à plus de volatilité dans les performances. Cette option n'existe actuellement que pour les solutions de conseil en placement et elle n'est pas recommandée aux clients qui n'ont que peu ou pas de connaissances et expériences en matière financière et/ou peu ou pas d'expériences en matière ESG.

De manière générale, le niveau de préférence porte sur tous les portefeuilles d'une même relation, il est toutefois possible de faire des choix différenciés par portefeuille.

En fonction du choix opéré parmi les trois possibles, la BCN observera des limites de placement lors de la fourniture de services financiers selon les contraintes décrites dans le chapitre « Correspondance avec le niveau de préférence ».

5 Evaluation des actifs financiers

Afin de faire correspondre un niveau de préférence avec un portefeuille composé d'instruments financiers, la BCN a défini une classification en 4 niveaux, basée principalement sur les ratings ESG des sociétés. Plutôt que d'évaluer elle-même les instruments de placement, la banque s'appuie sur le système de notation de l'agence internationale MSCI ESG Research dont les ratings vont de AAA (meilleur) à CCC (moins bon):



Les fonds de placement sont également évalués en se basant sur la note moyenne des titres qui les composent.

Dans la classification des actifs financiers en 4 niveaux, en plus de la notation MSCI ESG Research, la BCN prend en compte d'autres critères, décrits dans la section «informations complémentaires», tels que détaillés ci-dessous:

5.1 Instruments ESG moins

Ce niveau correspond aux instruments financiers qui affichent les moins bonnes performances ESG ou aux sociétés sujettes à des controverses, les critères sont:

- Rating ESG: B ou CCC
- Société avec niveau de controverse rouge
- Société active dans les armes controversées

5.2 Instruments ESG base

Ce niveau correspond aux instruments financiers qui affichent des performances ESG dans la moyenne, le critère est:

• Rating ESG: A ou BBB ou BB

5.3 Instruments ESG plus

Ce niveau correspond aux instruments financiers qui affichent les meilleures performances ESG, le critère est:

• Rating ESG: AAA ou AA

5.4 Instruments Sélection

Ce niveau correspond aux instruments financiers qui, de par leur structure ou leur stratégie, cherchent à apporter un impact positif en termes ESG (investissement d'impact) ou investissent dans des thématiques ESG (investissement thématique), comme par exemple les énergies renouvelables ou l'eau. L'Asset Management de la BCN évalue différents fonds et produits structurés afin de les inclure dans cette catégorie.

Les emprunts verts ou sociaux des sociétés sont également compris dans cette catégorie, pour autant que la société ne fasse pas partie des instruments « ESG moins ». En effet, les fonds alloués dans ces emprunts servent à promouvoir des investissements ayant un caractère environnemental ou social positif.

5.5 Instruments non couverts

Il existe encore de nombreux instruments qui ne sont pas évalués au niveau ESG comme par exemple les placements dans l'immobilier, les investissements dans les métaux précieux ou certaines entreprises de petite taille.

L'univers de la durabilité dans les investissements étant en constante mouvance, en fonction des développements, il est possible que la BCN adapte son système d'évaluation des actifs financiers ou y intègre des titres encore non couverts. La classification de chaque instrument financier peut évoluer dans le temps et la BCN n'est pas tenue de vous informer des changements de catégorie.

6 Correspondance avec le niveau de préférence

Les différents services financiers ci-dessous sont décrits dans la brochure «Information sur la protection des investisseurs dans le domaine des placements » disponible sur www.bcn.ch/brochures ou auprès de la BCN.

6.1 Conseil en placement global

Grâce au niveau de préférence choisi et à l'évaluation des actifs financiers, il est possible de définir les critères de correspondance suivants qui seront observés lors des activités de conseil en placements tenant en compte l'entier du portefeuille:

Niveau de préférence « Neutre »

Aucune contrainte

Aucune surveillance n'est effectuée lors du conseil.

Niveau de préférence «Intéressé»

• Exclusion de tous les investissements dans des d'instruments financiers de la catégorie « ESG moins ».

La banque vous informera lors du conseil si des titres de la proposition d'investissement font partie des « ESG moins ». De plus, si vous bénéficiez d'un mandat de conseil, lors du contrôle de l'adéquation, une surveillance de votre niveau de préférence ESG sera également effectuée.

Niveau de préférence «Très intéressé»

- Exclusion de tous les investissements dans des d'instruments financiers de la catégorie « ESG moins ».
- Promotion des investissements de la catégorie «Sélection» avec un minimum recommandé de 10%.
- Promotion des investissements ayant les meilleures notes ESG avec un minimum recommandé de 30% dans les catégories « ESG plus » et/ou « Sélection ».

La banque vous informera dans la proposition d'investissement lors du conseil si les critères ci-dessus sont respectés. De plus, si vous bénéficiez d'un mandat de conseil, lors du contrôle de l'adéquation, une surveillance de votre niveau de préférence sera également effectuée

6.2 Conseil en placement isolé

La banque n'effectue pas de contrôle des préférences ESG lors du conseil en placement isolé.

6.3 Gestion de fortune

Tous les Mandats de gestion BCN Durable Standard et SwissPlus de la banque intègrent les caractéristiques ESG décrites ci-après et correspondent aux préférences ESG des clients qui ont coché la case « neutre » ou « intéressé » dans le cadre du profil d'investisseur. Les clients qui ont coché l'option « très intéressé » sont informés de l'écart entre leurs préférences exprimées dans le profil d'investisseur et la stratégie de placement qui sera mise en œuvre par la banque. Demeurent réservées des instructions spécifiques écrites.

6.4 Transaction sans conseil « Execution Only »

Lorsque la banque exécute des transactions sans conseil, aucun contrôle des préférences ESG n'est effectué.

7 Caractéristiques ESG des solutions de placement BCN

7.1 Mandat de gestion BCN Durable

Tous les Mandats de gestion BCN Durable Standard et SwissPlus respectent une politique de durabilité, à savoir :

- Exclusion, au niveau stratégique, des investissements dans les matières premières.
- Exclusion, au niveau de l'allocation, des investissements directs dans les sociétés présentes sur la listes d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) ainsi que celles du secteur des énergies fossiles. Les sociétés actives dans d'autres secteurs sujets à controverse font l'objet d'une surveillance accrue.
- Les investissements directs doivent obtenir un rating de durabilité chez MSCI ESG Research de minimum (BB) et ne pas être sujets à des controverses très sévères (rouge) ni être actifs dans les armes controversées (exclusion des sociétés « ESG moins »).
- Les investissements indirects, notamment les fonds de placement, doivent suivre une stratégie de placement convaincante en matière de durabilité

L'univers de placement respectant des critères de durabilité étant parfois restreint sur certains marchés et afin de pouvoir sélectionner des investissements offrant des rapports rendement-risque adéquats, jusqu'à 30% des titres des portefeuilles (hors liquidités et alternatifs) peuvent s'écarter des critères de durabilité énoncés ci-dessus.

7.2 BCN Fonds Durable

La politique de durabilité des BCN Fonds Durable est basée sur 6 piliers:

7.2.1 Best-in-class

La BCN se base sur les données fournies par MSCI ESG Research. Cette dernière qualifie chaque société d'un rating basé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en comparaison à d'autres sociétés du même secteur. Les données principales pour ces analyses sont fournies par les sociétés. Les ratings vont de AAA (meilleur) à CCC (moins bon):



Critère: les ratings CCC et B sont systématiquement exclus de l'univers de placement.

7.2.2 Controverses

La BCN se base sur les données fournies par MSCI ESG Research, qui investigue et évalue les controverses impliquant l'impact des opérations de l'entreprise, des pratiques de gouvernance et/ou des produits et services qui violeraient prétendument les lois, réglementations nationales ou internationales et/ou d'autres normes mondiales communément acceptées. Les sources de données sont notamment des documents publics de l'entreprise, des sources médiatiques et des publications d'organisations non gouvernementales (ONG). En fonction du niveau de controverse, les sociétés sont classées dans les niveaux suivants:



Critère: dès qu'une société est impliquée dans une controverse très grave (niveau rouge), elle est exclue.

7.2.3 Intégration

Des analyses qualitatives sont utilisées pour analyser les facteurs ESG tels que la pollution de l'eau, le bilan CO₂, les matériaux d'emballage, l'élimination des déchets, les conditions de travail et les principes de gouvernance d'entreprise, qui pourraient influencer le développement financier en termes de rendements ou de risques. Les résultats de cette analyse qualitative alimentent la décision de sélection. Les titres présentant de meilleurs résultats sont préférés à ceux dont les résultats sont plus faibles au moment d'effectuer la sélection.

7.2.4 Exclusions

La BCN se base sur les activités des sociétés afin d'en exclure certaines contraintes à ses valeurs.

Critère: exclusion systématique de toutes les sociétés présentes sur la liste de l'Association suisse pour l'investissement responsable (SVVK-ASIR). Il s'agit notamment des émetteurs qui ne respectent pas les conventions internationales et les lois suisses en rapport avec la fabrication d'armes controversées (mines antipersonnel, armes nucléaires et armes à sous-munitions).

7.2.5 Exercice des droits de vote

La direction de fonds exerce les droits de vote sur la base de ses propres directives de vote, qui reposent sur des règles suisses et internationales de gouvernance d'entreprise et sur les principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI). Pour les investissements en actions, le résultat des votes est publié de manière transparente sur: www.swisscanto.com/voting

7.2.6 Sélection de placements indirects

Fonds en valeurs mobilières (fonds de placement et ETF)

Pour être inclus dans l'univers de durabilité, les fonds doivent remplir au moins deux des critères suivants:

- Le gestionnaire de fortune applique l'une des approches d'investissement durable suivantes: intégration ESG, best-in-class, investissement thématique durable ou investissement d'impact.
- Le gestionnaire de fortune applique des critères d'exclusion.
- Le gestionnaire de fortune a une politique de vote ou d'engagement actionnarial ESG.
- Le fonds cible a un rating MSCI ESG Research d'au moins BB.

Fonds en valeurs immobilières (fonds immobiliers)

Pour être inclus dans l'univers de durabilité, les fonds doivent remplir au moins deux des critères suivants :

- Le gestionnaire de fortune applique une approche d'intégration ESG.
- Le gestionnaire de fortune a défini des objectifs ESG spécifiques (par ex. réduction des émissions de CO₂, diminution de la consommation d'énergie, éloignement maximum des transports en commun, objectif de logements à bas loyer, etc.).
- Le gestionnaire de fortune est en mesure de publier un rapport de développement durable pour le fonds immobilier et/ou les actifs immobiliers sous gestion.
- Le gestionnaire de fortune applique des critères d'exclusion à ses locataires.

Limites

Un minimum de 70% des actifs des BCN Fonds Durable doit être couvert par la politique de durabilité. Cette marge de manœuvre permet d'investir notamment dans des sociétés ou des emprunts de plus petite taille n'ayant pas été évalués par MSCI ESG Research.

Informations

Un rapport de durabilité présentant différents aspects est publié trimestriellement sur le site internet www.bcn.ch/fonds-bcn

7.3 BCN Certificat Horizon Planète

Le BCN Certificat Horizon Planète est un produit structuré qui réplique la performance d'un panier d'actions (sous-jacents) de manière efficiente, diversifiée et flexible. En l'occurrence, le certificat est constitué d'entreprises qui favorisent la transition vers une économie plus respectueuse de la planète. Leurs activités sont exposées à l'une des thématiques environnementales suivantes: énergies alternatives, efficacité énergétique, construction durable, préservation de l'eau, prévention de la pollution et agriculture durable. Ces thématiques sont issues de deux dimensions essentielles à la concrétisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), à savoir la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation du capital naturel.

Limites

Pour être éligibles, les sociétés doivent réaliser au minimum 20% de leurs revenus (individuellement ou en combinaison) dans les thématiques environnementales détaillées ci-dessus. Afin de capturer des opportunités supplémentaires, le certificat peut contenir jusqu'à 20% de titres s'écartant des critères ci-dessus.

Informations

Le factsheet mensuel renseigne de la répartition des sociétés dans les différentes thématiques. Il est publié mensuellement sur le site internet www.bcn.ch/certificat-horizon.

8 Informations complémentaires

Rating ESG

Les ratings ESG des sociétés et des gouvernements sont mesurés sur une échelle allant de AAA (meilleur) à CCC (moins bon). Les ratings des entreprises sont basés sur l'exposition de l'émetteur aux risques ESG spécifiques au secteur et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs et sont obtenus en comparant les performances ESG des sociétés par rapport à leurs pairs. Ainsi la société la plus performante dans son secteur obtiendra généralement un AAA et celle affichant les moins bonnes notes un CCC. Les ratings ESG des gouvernements identifient l'exposition d'un pays aux facteurs de risque ESG ainsi que la gestion de ces derniers. Ils montrent comment ces facteurs peuvent avoir un impact sur la durabilité à long terme de l'économie du pays. Les fonds de placement sont également évalués en se basant sur la note movenne des titres qui les composent. Plutôt que d'évaluer elle-même les instruments de placement, la banque a sélectionné le système de notation de l'agence internationale MSCI ESG Research. Pour de plus amples informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.msci.com/our-solutions/esq-investing.

Niveau de controverse

Le niveau de controverse fournit une évaluation des controverses ESG impliquant des sociétés cotées et des émetteurs obligataires. Un cas de controverse est généralement un événement ponctuel tel qu'une marée noire, un accident ou par exemple des allégations concernant des problèmes de sécurité dans une usine. Les indices de controverse peuvent être rouge, orange, jaune ou vert. Le rouge indique qu'une entreprise est impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves. L'orange indique que l'entreprise est impliquée dans une ou plusieurs controverses structurelles graves en cours. Le jaune indique que l'entreprise est impliquée dans des controverses de niveau grave à modéré. Le vert indique que l'entreprise n'est impliquée dans aucune controverse majeure. Pour de plus amples informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.msci.com/our-solutions/esg-investing.

MSCI

Société américaine fondée en 1969, MSCI est l'un des principaux fournisseurs d'outils et de services d'aide à la décision pour les investisseurs. Sa branche MSCI ESG Research mesure et modélise les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour fournir des informations permettant de comprendre comment l'ESG peut avoir un impact sur les investissements.

Armes controversées

Les sociétés qui sont actives dans les armes controversées sont des entreprises ayant des liens avec les armes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes biologiques/chimiques, les armes à uranium appauvri, les armes à laser aveuglant, les armes incendiaires et/ ou les fragments non détectables.

Investissement thématique

L'investissement thématique est une approche d'investissement qui se concentre sur des activités économiques spécifiques. Lorsque ces activités présentent un caractère durable, la thématique peut être qualifiée de durable. L'activité principale des sociétés doit se concentrer sur le développement de produits et services qui tentent directement de réduire les tensions exercées sur les ressources naturelles et/ou de contribuer à résoudre les enjeux sociétaux.

L'investissement thématique est une approche à long terme: les cycles économiques sont susceptibles d'affecter le rendement et l'univers d'investissement plus limité peut conduire à plus de volatilité dans les performances.

Investissement d'impact

Les investissements d'impact sont des investissements réalisés dans l'intention de générer un impact social et/ou environnemental positif et mesurable ainsi qu'un retour financier. Les investissements d'impact peuvent être réalisés à la fois sur les marchés émergents et développés. L'univers d'investissement plus limité peut conduire à plus de volatilité dans les performances.



La BCN est certifiée EcoEntreprise et s'engage pour l'environnement ce document est imprimé la Est, une poducion rigegée pour la sécurité soale des toits.

